

Technologie sans fil

21 10 2008

Ondes : concilier le besoin des uns et l'hypersensibilité des autres

Des voix s'élèvent contre toutes les technologies hertziennes qui envahissent notre quotidien, et plaident pour le principe de précaution.

En région parisienne, un médecin impute à une antenne de téléphonie mobile les problèmes cardiaques de deux jumelles et le tribunal reçoit pour la première fois une plainte au pénal. À Tassin, un opérateur est condamné à démonter une antenne relais et à indemniser les plaignants...

Téléphones portables, ordinateurs, WiFi, WiMax... toutes ces transmissions sans fil qui ont envahi notre quotidien et dont on ne peut plus se passer, sont censées faire le bonheur du plus grand nombre. Mais peut-on ignorer que ces ondes électromagnétiques génèrent chez quelques personnes hypersensibles des troubles qui les plongent dans une profonde détresse ?

Nous avons déjà évoqué le cas de Bénédicte Michel et sa sœur Véronique Perrault à Rancy, qui rêvent d'une zone blanche où elles pourraient vivre. Par courrier, elles ont deux fois alerté le président Arnaud Montebourg et attendent toujours une réponse. Le 11 septembre dernier elles faisaient état de malaises très importants et disaient « ne plus pouvoir se rendre dans les communes de Tournus, Cuisery et Louhans » et suspectaient des opérateurs de faire des tests d'antennes WiMax

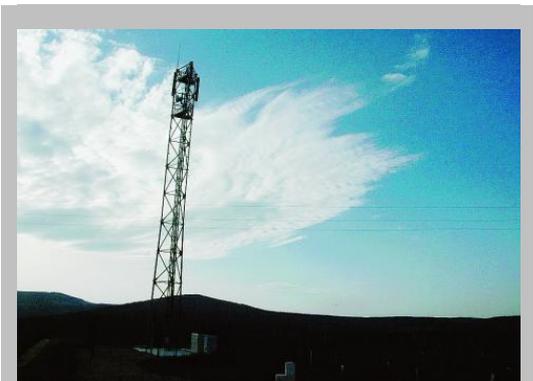
(transmission internet à haut débit par voie hertzienne) : « Nous avons relevé des fréquences comprises en 3,4 et 3,6 GHz sur les sites de Louhans, Tournus, Lacrost, Cuisery et Chalon... » **Elles posent au président du Conseil général, cette question toujours sans réponse :** « Que proposez-vous maintenant pour porter secours aux personnes de notre collectif qui ne peuvent plus faire les courses, aller chez le médecin, à la pharmacie, se rendre à l'hôpital, à la Poste, à la banque ? Quelle solution avez-vous l'intention d'apporter aux personnes qui ne peuvent plus vivre dans leur logement ? etc. »

Volonté d'écoute;

C'est le maire de Bourbon-Lancy, le conseiller général Jean-Paul Drapier, qui gère le dossier des technologies de communication. Comme tout le monde, il est très embarrassé car la collectivité s'efforce d'effacer les zones blanches : « **C'est l'enjeu des infrastructures, de l'équipement des territoires. On ne peut pas renoncer aux nouvelles technologies, les territoires en ont besoin. Mais il y a toujours des incertitudes sur les impacts. Où est la limite, les besoins, les usages... ? On ne peut pas ignorer les inquiétudes.**

Je m'engage à une volonté d'écoute, il n'y a pas d'indifférence, nous devons avoir des réflexions plus personnalisées pour des cas particuliers, des détresses physiologiques... »

Jean-Paul Drapier confirme une réponse d'Arnaud Montebourg : à leur connaissance, aucune antenne WiMax n'a encore été installée en Saône-et-Loire, seulement du WiFi, moins puissant. Les deux sœurs de Rancy précisent pour leur part que depuis le mardi 23 septembre, elles ne ressentent plus les ondes



Les antennes relais de téléphonie mobile sont-elles dangereuses pour la santé ? Ce n'est pas prouvé, dit le discours officiel. Bien sûr que si répondent les personnes qui accusent les ondes électromagnétiques de leur infliger des souffrances



Bénédicte et Véronique à Rancy : une question de survie

WiMax et que leur vie en est tout de même facilitée.

Il est clair que les élus prennent d'abord en considération les besoins exprimés par la très grande majorité de la population. Pour autant, ils souhaitent également respecter les réglementations.

En la matière, ils vont bien devoir prendre connaissance d'une résolution du 4 septembre 2008 du Parlement européen qui évoque l'hypersensibilité aux rayonnements électromagnétiques, fait référence au rapport Bio-Initiative qui synthétise 1 500 études...

Cette résolution demande aux États de l'Union d'appliquer le principe de précaution, estime que les limites d'exposition aux champs électromagnétiques sont obsolètes et doivent être revues avec plus d'exigence pour tenir compte de l'évolution des technologies.

Denis Wuyam

